

ACCUEIL DE LOISIRS DE BREM SUR MER PROJET PEDAGOGIQUE

LOCAUX : superficie totale de 260m² à disposition des enfants :

- pour les 3/5 ans : une salle d'activité de 72m², une salle de sieste de 29.70m², des sanitaires adaptés (3 + 1 pissotière), une cour et aire de jeu partagée avec l'école maternelle.
- pendant le mois de juillet : salle de motricité + salle de sieste de l'école publique.
- pour les 6/12 ans : deux salles d'activités de 49m² et une salle de repos (bibliothèque) de 18m², 4 sanitaires individuels, une cour extérieure.
- une salle pour les animateurs.
- une tisanerie pour la préparation des goûters et des activités «cuisine».
- un grand local de rangement pour le matériel.
- Un vestiaire (dégagement) pour les enfants.
- Possibilité d'utiliser les autres salles de l'Espace Vie et Loisirs (salle de réunion, salle informatique, salle de musique, bibliothèque, hall d'accueil).
- 2 bureaux pour l'équipe d'animation.

Capacité d'accueil : 60 enfants par jour les mercredis et vacances scolaires (capacité augmentée sur le mois de juillet grâce à une mise à disposition des salles de sieste et de motricité de l'école publique Sol et Vent). Le nombre de places est adapté à la demande selon la période.

MOYENS HUMAINS :

- Une directrice diplômée à temps plein annualisé.
- Une directrice adjointe/animatrice diplômée à temps plein annualisé.
- 4 animatrices diplômées à 67% annualisé.
- Une animatrice diplômée à 44.74% annualisé (mise à disposition par la Ville de Brem sur Mer).
- S'y ajoutent des animateurs saisonniers si besoin selon les périodes d'accueil. Possibilité d'accueillir des stagiaires selon les demandes.

MOYENS FINANCIERS :

La Communauté de Communes prend en charge les dépenses de l'Accueil de Loisirs à hauteur du budget voté tous les ans par le Conseil Communautaire.

Le projet éducatif fourni par la Communauté de Communes a servi de base de travail en définissant les valeurs que les élus veulent défendre sur leur territoire. Celui-ci a permis de définir les quatre objectifs généraux suivant : **favoriser l'autonomie de l'enfant, respecter l'individu dans le groupe et l'ouvrir vers le monde extérieur, développer la créativité et l'esprit critique de chaque enfant et les sensibiliser à la santé, l'alimentation équilibrée et l'environnement.**

I. FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

Objectif opérationnel 1 :

« Permettre à l'enfant d'apprendre à réaliser les gestes du quotidien seul. »

Moyens mis en place :

S'habiller ou se déshabiller seul lors des passages aux toilettes, au moment des siestes, faire ses lacets, se servir à table (hors crise sanitaire), débarrasser ses affaires, accrocher son manteau à son porte manteau, organisation de mini camps l'été.

Objectif opérationnel 2 :

« Permettre à l'enfant de prendre soin de ses affaires et des affaires du Centre »

Moyens mis en place :

Aménagement des caisses de rangement accessibilité et étiquetage, participation active au rangement des salles, du matériel d'activités.

Objectif opérationnel 3 :

« Permettre à l'enfant de choisir ses activités librement selon les différents moments de la journée »

Moyens mis en place :

Pendant les temps de jeux libre, l'enfant fait ce qu'il veut dans la mesure où il respecte les règles de vie de l'établissement. Il peut solliciter l'animateur présent, ou non.

Pendant les activités encadrées l'enfant, après avoir écouté les présentations et les motivations des animateurs, a le droit de refuser de participer mais doit assumer ce choix en acceptant de ne rien faire ou de faire seul et calmement autre chose pour ne pas perturber l'activité mise en place.

Objectif opérationnel 4 :

« Permettre à l'enfant de connaître son corps et d'en prendre soin »

Moyens mis en place :

Lavage des mains et passage aux toilettes durant tous les moments de la journée, activités motrices de découverte du corps, respect du rythme de l'enfant.

II. RESPECTER L'INDIVIDU DANS LE GROUPE ET L'OUVRIR VERS LE MONDE EXTERIEUR

Objectif opérationnel 1 :

« Permettre à l'enfant de trouver sa place et de s'exprimer face au groupe ou au sein du groupe. »

Moyens mis en place :

Mise en place de groupes restreints pour que chacun trouve sa place et répartition des enfants par tranches d'âges. Possibilité laissée aux enfants de présenter un thème/un objet/un événement qu'ils affectionnent. Echanges entre enfants, entre adultes et enfants pendant le temps de regroupement quotidien, organisation de débats et d'activité d'expression, libre choix des activités pendant le temps d'accueil, spectacles organisés devant un public (hors crise sanitaire), organisation de mini camps l'été.

Objectif opérationnel 2 :

« Permettre à l'enfant de se sentir en sécurité affective et physique »

Moyens mis en place :

Mise en place de rituels (journée type), visite de l'établissement avec les enfants et leurs familles, formation du personnel à l'éducation positive.

Objectif opérationnel 3 :

« Favoriser l'échange avec les familles et la vie locale »

Moyens mis en place :

Organisation de manifestations avec les familles (soirée spectacle des enfants, journée portes-ouvertes/expositions... hors crise sanitaire). Partager des activités avec les EHPAD du territoire (hors crise sanitaire), le foyer de jeunes, le Multi-Accueil... Travail en collaboration avec les acteurs locaux. Mise en place de la Gazette du Centre envoyée à chaque fin de période aux familles. Feuille de transmissions familles/Centre. Tableau d'affichage pour communiquer avec les familles et programme des temps forts par période. Site Internet, enquête de satisfaction.

III. DEVELOPPER LA CREATIVITE ET L'ESPRIT CRITIQUE DE CHAQUE ENFANT

Objectif opérationnel 1 :

« Permettre à l'enfant d'être acteur de son imagination »

Moyens mis en place :

Aménagement des espaces selon les activités : coin dinette, voitures, poupées, livres, repos...
Aménagement du temps pour qu'ils en profitent (cf. : journée type).
Temps libres, laisser le choix de l'activité. Pas forcément faire de modèle pour les activités manuelles afin de laisser cours à l'imagination de l'enfant.
Fabulation mise en place par les animateurs chaque jour.

Objectif opérationnel 2 :

« Permettre à l'enfant d'utiliser ses connaissances et ses capacités à des fins créatives »

Moyens mis en place :

Mise en place d'activités diverses : artistiques, manuelles ou motrices.
Aménager des espaces pour laisser cours à l'imagination de l'enfant (peinture, pâte à modeler, ...).
Atelier créatif à mettre en place en mettant à disposition du matériel dans le but de créer quelque chose.

Objectif opérationnel 3 :

« Permettre à l'enfant de développer son esprit critique »

Moyens mis en place :

Organisation de spectacle avec participation active des enfants à la création et à la mise en scène.
Inscription des enfants à l'élection du « Prix des jeunes lecteurs vendéens » organisé par la D.S.D.E.N. de Vendée.
Laisser les enfants évaluer leurs activités. Organiser des débats..

IV. SENSIBILISER LES ENFANTS A LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

Objectif opérationnel 1 :

« Permettre à l'enfant d'apprendre à respecter l'environnement »

Moyens mis en place :

Organisation du tri sélectif
Eviter les gaspillages, économie au quotidien.
Participation active aux ateliers mis en place par le service environnement de la C.D.C. du Pays de Saint Gilles.

Objectif opérationnel 2 :

« Permettre à l'enfant de connaître son corps et d'en prendre soin »

Moyens mis en place :

Organisation autour de l'hygiène : lavage des mains, passage aux toilettes, ... (cf : journée type).
Jeux et activités motrices pour le développement du corps
Respect du rythme de l'enfant : moment d'activités intenses, puis moment de détente, relaxation, massages.

Objectif opérationnel 3 :

« Favoriser une bonne conduite alimentaire »

Moyens mis en place :

Repas organisés à heures fixes
Incitation à goûter à tous les plats pour une ouverture aux saveurs.
Ateliers cuisine, jeux autour du goût, ...